

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

#### LES CONSÉQUENCES DES HABITUDES DE TRAVAIL DE L'AVENIR

**M. Scott Fennell (Ontario):** Madame le Président, à mesure que la technologie évolue, les Canadiens auront des journées et des semaines de travail plus courtes. Cet état de choses aura pour principal résultat d'accorder aux travailleurs des loisirs pendant lesquels ils pourront, individuellement ou en groupe, mettre au point de nouvelles techniques pour mettre en valeur nos industries de base et nos richesses naturelles.

Les Canadiens pourraient ainsi mettre à profit leur réputation de coupeurs de bois et de porteurs d'eau. Nous pourrions notamment inventer de nouvelles méthodes pour faire pousser les arbres, accroître notre production céréalière et assainir nos immenses ressources en eau.

Quelqu'un m'a dit une fois qu'il voyait venir le jour où il ne travaillerait plus que trois journées par semaine. Ainsi, la moitié de notre temps nous appartiendrait sans que notre salaire diminue et sans avoir à modifier notre train de vie.

Que d'avantages procurera au Canada tout ce fourmillement de nouvelles idées et de projets novateurs! Ce sera passionnant, mais nous devons d'abord songer à quoi nous occuperons nos loisirs.

L'avenir s'annonce des plus intéressants, mais à moins de le préparer avec soin, il risque d'être catastrophique. Les Canadiens vont devoir transformer leur mode de vie pour ne pas demeurer oisifs en dehors de leurs heures de travail, afin d'employer leurs loisirs de façon structurée et productive pour mieux se réaliser. La société canadienne pourrait devenir très créatrice.

C'est pourquoi je demande aujourd'hui au gouvernement de nous assurer cet avenir créateur et d'aviser aux moyens de parer aux conséquences sociales de la société technologique.

\* \* \*

### LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

#### LE REFUS DU CHOIX VOLONTAIRE—LE BUDGET DE LA COMMISSION

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, en regard de la page éditoriale du *Globe and Mail*

d'aujourd'hui, on peut lire un article écrit par un de nos avocats les plus réputés, M. Morris Shumiatcher de la Saskatchewan. Dans son article intitulé «Going Down the Drain with Metric», il soutient qu'il est beaucoup moins pratique d'utiliser quotidiennement le système décimal que le système duodécimal librement et volontairement utilisé par les Canadiens avant que n'intervienne le présent gouvernement, avec sa manie de vouloir mener les gens et les choses.

Le premier éditorial du *Sun* de Toronto aujourd'hui porte sur la même question. Il souligne entre autres que bien que le Royaume-Uni et les États-Unis aient abandonné leur commission du système métrique, la nôtre qui avait un budget annuel de \$44,000 dépense maintenant 32 millions de dollars bon an mal an. Par contre il ne faut pas oublier qu'elle procure des emplois à 20 commissaires dont 19 sont des hommes liges du parti libéral.

Que cette question soit encore brûlante d'actualité en dépit des pressions et de la propagande libérales qui durent depuis de nombreuses années, cela montre nettement les sentiments bien arrêtés des Canadiens non seulement au sujet du caractère pratique du système métrique mais aussi au sujet des tactiques du gouvernement qui en impose l'adoption. Quand le gouvernement avouera-t-il qu'à propos de cette question tout particulièrement, il a mal jugé les besoins et la volonté de la population. Le système métrique ne doit être adopté que volontairement.

\* \* \*

### LES SYNDICATS

#### APPEL À LA LIBERTÉ EN POLOGNE

**M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke):** Madame le Président, le gouvernement canadien n'est certes pas sans savoir qu'en Pologne cette semaine M. Lech Walesa et neuf autres syndicalistes représentant une majorité de travailleurs polonais ont envoyé une lettre à leur gouvernement, lui demandant de libérer leurs concitoyens qui sont détenus en raison de leurs activités syndicales et de leurs opinions politiques et de réintégrer dans leur poste ceux qui ont été congédiés pour avoir appartenu au syndicat ou pour avoir milité en faveur de ce dernier.

Les syndicalistes ont fait valoir que «ni le gouvernement ni la société ne peuvent avoir avantage à faire fi de l'opinion». Ils ajoutaient dans leur lettre que «le rétablissement de la liberté syndicale est un élément indispensable de l'entente nationale véritable qui s'avère très nécessaire».

Le Nouveau parti démocratique prie le gouvernement du Canada d'appuyer officiellement et le plus énergiquement possible le rétablissement des syndicats ouvriers libres en Pologne, et de solliciter activement l'appui des syndicats internationaux à la conférence qui se tiendra à Genève au début de juin.